

PROGRAMME DE FORMATION

PREVENIR ET ACCOMPAGNER LES SITUATIONS D'AGRESSIVITÉ ET DE VIOLENCE

Code formation : F706

Nombre d'heures requis : 7 h.

Prérequis / Public : La formation s'adresse aux ambulanciers.

Taux de réussite 2023 : Non concerné

Taux de satisfaction 2023 : Non concerné

Objectifs pédagogiques de la formation :

- Savoir identifier le type, les facteurs et les acteurs des situations de violence ;
- Savoir se protéger et se prémunir des situations de violence ;
- Connaître le cadre juridique et les sanctions encourues.

Modalités : La formation est dispensée en présentiel dans les locaux de l'entreprise.

Délai d'accès : 48 h.

Tarifs : Sur demande.

Contact : contact@conseilformation.fr

Méthodes mobilisées : Enoncés théoriques, vidéos, documents écrits, et partage d'expériences.

Modalités d'évaluation : Quiz.

Accessibilité aux personnes handicapées : OUI.

Formateur(s) : Formateurs diplômés dans le secteur d'activité concerné.

Nombre de participants à la formation par session : 12 maximum.

Préambule : Les violences se caractérisent par un ensemble d'attitudes qui manifestent de l'hostilité ou de l'agressivité entre les individus, volontairement ou involontairement, à l'encontre d'autrui sur sa personne ou sur ses biens. Il convient de distinguer les violences verbales et les violences physiques. Dans le métier d'ambulancier, il est primordial de mieux appréhender les situations de violence pour être capable de les gérer correctement.

Description détaillée :

I. Les différents types de violence et leurs acteurs

- Mieux comprendre le concept de violence et d'agressivité ;
- La violence verbale/physique/psychologique/sexuelle ;
- La violence provenant :
 - Des collègues de travail ;
 - De la personne transportée ;
 - De l'entourage de la personne transportées ;
 - Du personnel des entreprises extérieurs (hôpitaux, etc.).

II. La protection contre les violences

- Les outils pour régler les situations de violence ;
- Les gestes d'autoprotection ;
- La prévention ;
- La procédure d'alerte ;
- Le droit de retrait.

III. Connaître ses forces personnelles, sa résistance aux agressions, sa propre tendance à l'agressivité

- Savoir se connaître et se maîtriser dans des situations de violence ;
- Mettre en place des outils pour éviter de faire soi-même preuve de violence ;
- Adapter son comportement face à la violence et gérer une situation difficile.

IV. Le cadre juridique

- Les sanctions professionnelles, civiles, pénales, liées aux situations de violence :
 - Physique ;
 - Verbale ;
 - Psychologique ;
 - Sexuelle.
- Prendre connaissance du protocole de l'entreprise relatif aux violences.